FEDERAAL AGENTSCHAP OPVANG ASIELZOEKERS
AGENCE FEDERALE ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE

Lettre d'accompagnement pour la pharmacie (Procédure de prise en charge)

Je suis un Demandeur de Protection Internationale (DPI) et séjourne en dehors du réseau d'accueil. Mes médicaments peuvent être pris en charge par Fedasil.

Vérification et paiement :

Veuillez vérifier mon statut via **Member Data.** Mon statut est l'un des suivants :

Si je suis CAAMI 691	**Si je suis affilié à une mutualité classique :**
Je ne dois pas payer.La facture est envoyée directement à la CAAMI de manière électronique, incluant le ticket modérateur.	La quote-part mutuelle est à facturer à ma mutualité suivant les règles INAMI habituelles L'éventuel ticket modérateur est alors à ma charge (avec délivrance d'un document BVAC, afin que je puisse demander un remboursement à Fedasil)

Délivrance :

Toute délivrance doit être accompagnée d'une **prescription médicale**

Certains médicaments nécessitent un accord préalable :

- Fedasil suit les mêmes règles que l'INAMI.
- La prescription ainsi que l'accord de prise en charge doivent alors vous être transmis. Cette approbation doit être demandée via le formulaire de demande en ligne de Fedasil.

Certains produits hors catégorie A, B, C, Cs, Cx, Fa, Fb sont pris en charge par Fedasil sur base d'une liste exhaustive mise à jour mensuellement : Liste D. La délivrance d'un tel produit est prise en charge sous condition que je vous présente une prescription valide, vous permettant par ailleurs de confirmer que le produit figure effectivement sur la version active de la liste D.

Si vous ne me trouvez pas dans le système: veuillez contacter **le helpdesk**: medic@fedasil.be of telefonisch (bereikbaar van maandag tot vrijdag, van 9 tot 12 uur):
02/213 43 00 (NL) ou 02/213 43 25 (FR)